PLAN LOCAL D'URBANISME

2. PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)



Projet arrêté par délibération en date du : Projet approuvé par délibération en date du:

Vincent BIAYS - urbaniste 101, rue d'Angleterre - 73000 CHAMBERY - Tél. : 06.800.182.51



Table des matières

PRÉAMBULE

LA PROJET POLITIQUE DE LA COMMUNE

LE PADD PAR THÈMES

- 1. Démographie, urbanisation et objectifs de modération de la consommation d'espace
- 2. Habitat, logement et mixité sociale
- 3. Équipements publics
- 4. Déplacement, stationnement et transport
- 5. Ressources, continuités écologiques, patrimoine et paysage
- 6. Activités économiques

PRÉAMBULE

- **L'élaboration du PLU** (Plan Local d'Urbanisme) est l'occasion pour la commune de formuler dans un document unique l'ensemble de la politique d'urbanisme et d'aménagement sur son territoire pour les années à venir.
- Le PADD s'appuie sur le diagnostic de la commune établi à l'occasion de la révision du PLU et duquel découlent les enjeux à venir pour la commune. Le PADD relève ces enjeux et traduit une série de volontés pour la commune de ARCHAMPS.

LE PROJET POLITIQUE: LES GRANDES ORIENTATIONS

1/ Retrouver un rythme de développement plus modeste, pour rester un village.
2/ Renforcer le caractère rural du village, consolider l'activité agricole et préserver la qualité de l'environnement et des paysages.
3/ Renforcer le dynamisme du coeur de village.
4/ Améliorer les mobilités.
5/ Poursuivre la démarche de développement durable engagée par la commune.
6/Réorienter le développement du secteur de la ville élargie et sa zone d'extension prioritaire au sens du SCOT vers une meilleure intégration de la qualité urbaine et environnementale.

Démographie, urbanisation et modération de la consommation d'espace

Constat:

- Archamps : une commune caractérisée par une urbanisation répartie entre la plaine, le chef-lieu, et plusieurs nombreux hameaux avec des problématiques spécifiques à chaque secteur. Le Scot identifie 3 secteurs : la ville élargie, le village et les hameaux.
- La commune a connu une croissance démographique remarquable : la population a plus que doublé en 15 ans, passant de 1.235 habitants en 1999 à 2.615 habitant en 2014.
- Au cours de la dernière décennie le développement soutenu (450 logements créés) a été réalisé pour les 3/4 sous forme d'habitat collectif.

La consommation d'espace pour l'habitat a été de 13.3 ha.

La densité moyenne s'établie à 33 logements/ha.

Objectifs:

- Limiter la croissance démographique à 200/250 habitants supplémentaires pour la prochaine décennie soit une croissance d'environ 0,7% par an .
- Réduire la consommation d'espace et lutter contre l'étalement urbain en conservant un objectif de densité moyenne de 35 logements par hectare au chef-lieu et 25 logements par hectare dans les hameaux.

Les surfaces constructibles du PLU révisé sont limitées à environ 6,5 hectares pour l'habitat.

- Organiser prioritairement le développement urbain dans les dents creuses des enveloppes urbaines (surface disponible au chef-lieu environ 1,5 ha + surface disponible dans les hameaux environ 2,5 ha).
- Limiter les extensions urbaines pour l'habitat au chef-lieu pour une surface d'environ 2,5 ha.
- Circonscrire la densification sous forme d'habitat collectif au secteur de centralité du village et conserver une densification compatible avec le tissu urbain des hameaux.
- Phaser, dans la mesure du possible, le développement de la ZAC de la Technopôle. N'ouvrir les extensions de la ZAC que si les dents creuses de la phase en cours ne répondent pas aux besoins. Prévoir une densification de la ZAC : hauteur supplémentaire, mutualisation des parkings ...

Habitat, logement et mixité sociale

Constat:

- La commune compte 50 logements locatifs aidés, soit environ 5% du parc immobilier. Ce chiffre est insuffisant au vu des tensions sur le marché immobilier et des objectifs fixés par le SCoT et le PLH.
- Un besoin d'accession à la propriété à des conditions abordables.
- Un tissu urbain en cours de densification au chef-lieu mais un habitat de type individuel moins dense dans les hameaux.



Objectifs:

- Retenir un programme de construction aux environs de 100/120 logements permanents pour les dix prochaines années, en cohérence avec la prospective démographique.
- Le programme intégrera à minima 33 logements locatifs sociaux et 6 logements en accession sociale à la propriété.
- Respecter les caractéristiques du tissu urbain de chaque secteur de la commune.
- Favoriser la reconversion des quelques bâtiments vacants en logements.

- **Définir des secteurs de mixité sociale** dans lesquels un pourcentage du programme sera affecté à des logements sociaux locatifs.
- Adapter les prescriptions architecturales aux différents tissus urbains pour concilier intégration et innovation dans un bâti « durable » (utilisation du bois, gestion de l'eau ...).
- Encadrer la densification issue des divisions parcellaires pour assurer une bonne insertion et une cohérence avec l'environnement urbain.

Equipements publics

Constat:

- La commune dispose d'une offre importante d'équipements publics, sportifs, scolaires, culturels, techniques ... Toutefois, l'accroissement important de la population, induit une réorganisation de l'ensemble de ces équipements.



Objectifs:

- Poursuivre l'aménagement du secteur de centralité autour de ses équipements et rendre les espaces de vie et de rencontre conviviaux afin de renforcer l'attractivité du coeur de village.
- Engager la création d'une nouvelle école qui permette de regrouper l'ensemble des classes et équipements nécessaires (cantine ...).
- Regrouper les équipements techniques municipaux dans un seul bâtiment
- Restructurer les anciennes écoles pour créer des commerces de proximités et des logements.
- reconvertir le groupe scolaire Raymond Fontaine pour accueillir différents services : école de musique, salle des associations ...
- Renforcer le développement des communications numériques, dans le cadre de la mise en oeuvre du schéma département.

- **Réserver les espaces nécessaires** pour permettre la réalisation des équipements.
- Adapter les règles d'urbanisme aux besoins des équipements publics.

Déplacements, stationnement et transports

Constat:

- La commune est traversée par trois axes principaux : l'A40, la RD 1206 (St Julien/ Annemasse) et la RD 18 (Archamps/le Chable).
- Plusieurs axes routiers secondaires connectent les différents pôles de vie de la commune : la RD318 (pont de Combe/Chotard), la RD 145, relie par les coteaux, le village de Neydens, aux hameaux de Blécheins, de Chotard, et Vovray ...
- De nombreux dysfonctionnements ont été observés sur la problématique des mobilités: problème de sécurité, manque de liaisons douces sur certaines portions, transit inadapté au coeur de village ...

Objectifs:

- **Sécuriser les trajets des enfants** autour de l'école et sur les accès aux bus scolaires.
- Favoriser la mobilité douce sur la commune et notamment entre les hameaux et à l'intérieur des tissus urbains.
- Limiter la vitesse automobile par des dispositifs compatibles avec les déplacements des engins agricoles présents dans la commune, les piétons et les vélos.
- Limiter le trafic automobile de transit dans le coeur du village.

Moyens:

- Sécuriser la RD18 dans la traversée d'agglomération (route d'Annecy).
- Mettre en oeuvre des liaisons «modes douces» le long de la RD 1206 (projet Via-Rhôna entre Archamps et Collonges ...).
- Aménager la traversée de Chôtard, de Vovray ...
- Réaliser les aménagements de voirie, circulation, parkings liés au nouveau groupe scolaire.
- Favoriser les mobilités douces à la Technopôle.

P A D D

- Restructurer les espaces publics du centre village (secteur place de la mairie, place de l'église.
- Ouvrir de nouveaux itinéraires piétons ou piétons/vélo : Crêt Denier/Blondin, Allée de la Pépinière/route du Léman, route dy Léman/route de la Bossenaz, route d'Arbigny/Technopole sud ...

Ressources, continuités écologiques, patrimoine et paysages

Constat:

- Archamps bénéficie d'un réseau écologique intéressant en raison de la diversité des milieux : plaine, coteaux, bois, zones humides, montagne.
- Un potentiel d'énergie renouvelable qui pourrait être développé (géothermie, biomasse, solaire ...).
- Un territoire exposé aux risques naturels (la commune est couverte par un PPR).

Objectifs:

- Préserver et valoriser le patrimoine naturel et bâti pour conserver un cadre de vie rural, élément fort de l'identité communale.
- Conserver les qualités paysagères liées à l'équilibre entre les secteurs bâtis des hameaux et les séquences naturelles et agricoles.
- Protéger les réservoirs de biodiversité, la trame verte et bleue et les corridors écologiques.
- Développer les ressources d'énergies renouvelables .

- Préserver les espaces verts significatifs (vergers, jardins, haies ..) pour conserver l'identité rurale qui est caractérisée par la combinaison d'espaces bâtis et d'espaces libres.
- Appliquer un coefficient de non imperméabilisation des sols et d'espaces verts afin de faciliter l'infiltration des eaux pluviales dans les parcelles et pour contribuer au maintien de la nature en ville.
- Protéger la «ceinture verte» autour du village.
- Conserver les coupures d'urbanisation entre les hameaux.
- Protéger les zones humides.
- Imposer à la Technopôle des objectifs environnementaux pour les bâtiments nouveaux ou les réhabilitations : constructions à énergie positive et zéro émission de carbone.
- Prendre en compte la gestion des eaux de ruissellement dans les projets.

Activités économiques - Agriculture

Constat:

- -L'agriculture est dynamique à Archamps puisque 8 exploitations professionnelles et 2 structures non-professionnelles ont leur siège dans la commune.
- l'agriculture a besoin des surfaces pour conserver une autonomie fourragère, pour épandre les effluents d'élevage, pour se développer et se moderniser.
- des déplacements agricoles contraints.
- Une cohabitation parfois difficile avec la population.

Objectifs:

- Assurer la pérennité de l'activité agricole dans les meilleures conditions possibles.

- Consolider l'activité agricole en garantissant la destination des terres, en protégeant les sièges d'exploitation de tout risque d'enclavement, en prenant en compte les projets de développement des exploitants à court et moyen terme, en préservant les accès aux terres agricoles.
- Mise en place de limites claires entre les parties urbanisées et les zones agricoles s'appuyant le plus possible sur des éléments physiques du paysage (routes, chemins, haies, boisements, cours d'eau).

Activités économiques - Entreprises, commerces et tourisme

Constat:

- La majorité des commerces et services de la commune sont actuellement regroupés à la Technopôle.
- La Technopôle abrite environ 230 établissements travaillant dans les domaines des sciences du vivant («biotech»; «medtech»), des activités du secteur tertiaire, de l'électronique, des microtechnologies, des réseaux, des activités de recherche et de transfert de connaissance (organismes privés de formation, internationaux et/ou interuniversitaires).
- une friche tertiaire : le bâtiment Alliance.
- le mont Salève, un site touristique de dimension locale : randonnée, ski, sports aériens, panorama ...

Objectifs:

- Encourager le développement du commerce de proximité dans le centre du village.
- Favoriser l'implantation de petit artisanat de proximité, compatible avec l'habitat, dans le village et les hameaux.
- Phaser l'extension de la ZAC de la Technopôle en n'engager les futures tranches seulement quand la phase opérationnelle en cours est achevée.
- Poursuivre la mise en valeur touristique du Salève.

- Autoriser la création de commerces de proximité dans le règlement du secteur du centre-village. Ré-affecter certains bâtiments pour des commerces.
- N'autoriser dans la ZAC de la Technopôle que les constructions à destination de bureau, de service, d'industrie. Interdire la destination logement.

SYNTHESE



DÉTAIL CHEF-LIEU ET TECHNOPÔLE

